Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 2026
ID : 035-213500101-20260622-20260810-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures zéro minute,
Le Conseil municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en mairie, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 17 juin 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Dany LE MOUNIER, Alexandra BOULAU, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN.

Absente excusée : Florence GOURDIN

Absents représentés : Laurence DOUABIN représentée par Sylvie DUGUÉPÉROUX, Sonia BERNAT représentée par Suzanne BRÉGU-HAMON, Valérie PITOIS représentée par Isabelle BELLOIR, Théo VOGEIN représenté par Jean-Philippe POTIN, Michaël BÉZIEL représenté par David GUILLOUX.

Secrétaire de séance : Claude DROVAL

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 13 **Votants** : 18

Délibération n°2026.08.10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Consultation du public concernant la société PIGEON TP Normandie pour un projet relatif à la création et l'exploitation d'une installation de centrale d'enrobage à chaud et d'une installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux au lieu-dit « La Bosse à l'Abbé » - Péan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2142-1 à L. 2142-8 ;

Vu le projet de la société PIGEON TP Normandie pour un projet relatif à la création et l'exploitation d'une installation de centrale d'enrobage à chaud et d'une installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux au lieu-dit « La Bosse à l'Abbé » - Péan ;

Considérant l'article R. 512-46-11 du Code de l'Environnement, invitant Madame le Maire à consulter le Conseil municipal et afin qu'il émette un avis sur la demande d'enregistrement présentée ;

Considérant que ce projet est soumis à une consultation du public ouverte du jeudi 28 mai 2026 à 9h00 au vendredi 26 juin 2026 à 17h00 ;

Considérant que le dossier est consultable en mairie de Baguer-Pican, et sur le site de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le public peut formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet en Mairie ;

Après en avoir délibéré concernant le projet de la société PIGEON TP Normandie pour un projet relatif à la création et l'exploitation d'une installation de centrale d'enrobage à chaud et d'une installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux au lieu-dit « La Bosse à l'Abbé » - Péan ; le Conseil municipal DÉCIDE d'émettre un avis défavorable considérant qu'une centrale d'enrobage est déjà implantée sur la

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260622-20260810-DE

commune et que l'état de la voirie, déjà fragilisée, ne permet pas de supporter des contraintes supplémentaires.

A l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

****

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 23/06/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Claude DROVAL

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)